

## **Aides des États aux télévisions publiques**

La Commission européenne devrait adopter en septembre ou octobre prochain une communication sur les aides des États aux télévisions publiques afin notamment d'instaurer les principes suivants : obligation pour les États membres de définir les missions de service public de leurs radiodiffuseurs, instauration dans chaque État d'une autorité indépendante chargée de veiller à l'accomplissement du mandat des télévisions publiques, enfin, respect du principe de proportionnalité, de façon à ce que les finances publiques soient limitées à ce qui est strictement nécessaire pour les missions de service public.